

ETAIENT PRESENTS : Mesdames GORET –BERTSCHI – Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT – MINETTE –HERISSANT – BERJOT – ATZENI -

Absents excusés : Mmes SQUINABOL - GENCOURT (pouvoir à Mme BERTSCHI)

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Le compte rendu du 17 mars 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2015 Commune-

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, a accepté les résultats du compte administratif 2015 :

La section de Fonctionnement dégage un excédent de 87 015.96 Euros.
La section d'investissement dégage un déficit de 1 526.51 Euros

Ces sommes seront reprises de la manière suivante :

- Section d'Investissement (cpte 001 D)..... 1 526.51 euros
- Section de Fonctionnement (cpte 002 R).....20 772.47 euros
- Excédent de fonctionnement (cpte 1068).....40 000.00 euros

Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2015 CCAS-

La Commission Communale, après en avoir délibéré, a accepté les résultats du compte administratif 2015 :

La section de Fonctionnement dégage un excédent de 2 616.64 Euros.

Cette somme sera reprise de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement (cpte 002 D)..... 2 616.64 euros

CDDL : Demande de subvention pour le projet « Défibrillateur intérieur » -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet « Défibrillateur intérieur » a été accepté au titre du Contrat Départemental de Développement Local Programmation 2014-2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1/ Décide d'installer un défibrillateur intérieur,
- 2/ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – Programmation 2014-2016.
Cette subvention au taux de 20 % représentera la somme de 400.00 euros H.T.
- 3/ S'engage à prendre en charge la part non couverte selon le plan suivant :

Montant devis H.T. des travaux	2 000.00
Subvention CDDL 20 %	400.00
Part communal :	1 600.00
TVA (charge communale)	400.00

Vote des taux d'imposition 2016 –

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016, comme les années précédentes, sans augmentation :

• Taxe d'habitation	16.53 %
• Foncier Bâti	10.54 %
• Foncier non bâti	18.53 %
• Taux de cotisation foncière des entreprises*	18.08 %

Vote du Budget primitif 2016 Commune -

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre en Dépenses et Recettes :

- Section de Fonctionnement ... Dépenses : 278 876.00 euros
Recettes : 278 876.00 euros
- Section d'Investissement Dépenses : 97 605.00 euros
Recettes : 97 605.00 euros

Vote du Budget Primitif 2016 CCAS :

Après en avoir délibéré, la Commission Communale :

Vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre en Dépenses et Recettes :

Section de Fonctionnement ... Dépenses : 3 266.00 euros
Recettes : 3 266.00 euros

Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes sur le budget primitif 2016 :

Investissement :
Opérations d'ordre

Chapitre 041	compte 203	frais d'étude	2 870.40 euros
Chapitre 041	compte 2158	autres installations	2 870.40 euros

QUESTIONS DIVERSES-

- **Arrêt de car au hameau Les Maisons** : Monsieur Rampelberg, vice-président du Conseil départemental nous a assuré la desserte au hameau « Les Maisons » jusqu'au 18 mai prochain.
- **Produits phytosanitaires** : La commune a fait l'objet d'un contrôle par la DRAAF de Picardie,
- **Dépôt de gravats** : Un dépôt sauvage a été trouvé dans la sente de Condé,
- **Remise de Médaille** : Madame Chantal BERTSCHI s'est vue remettre le 12 mars dernier, la médaille communale, départementale et régionale, pour ses vingt ans d'élue,
- **Personnel communal** : Monsieur THUILLIER Christopher commencera au service technique, en contrat aidé le 25 avril 2016.

Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 20 h 10